

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27 septembre 2024



ID : 014-211401815-20240923-DELIB20240702-DE

Exécutoire le 27 septembre 2027



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24 Conseillers présents : 16 Votants : 22	Séance du 23 septembre 2024
Date de la convocation : 17 septembre 2024	
Delib20240702	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

Pouvoirs :

Mme Pascale BOURSIN à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Philippe BERARDI à M. Pierre JUNQUA
M. Laurent EUDE à M. Hervé ROSE
Mme Rachel LOPEZ à Mme Sophie OBLIN-POMMIER
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

Absents excusés :

Mme Claude FRÉMIN
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Monsieur Francis MÉNARD, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27 septembre 2024



ID : 014-211401815-20240923-DELIB20240702-DE

Exécutoire le 27 septembre 2024

Delib20240702

OBJET : Territoires Engagés pour la Nature

Dans le cadre du Schéma Directeur du Développement Durable, le conseil municipal de Cormelles le Royal s'était engagé, lors de sa séance du 10 décembre 2018, à élaborer un Atlas de la Biodiversité Communale. Après avoir répondu à un appel à manifestation d'intérêt national, la Commune a pu bénéficier d'une subvention de 80 % du montant total du projet de création de cet ABC auprès de l'Office Français de la Biodiversité. L'ABC consistait, sur trois ans, à réaliser un diagnostic de la faune et de la flore présentes sur le territoire communal, à proposer des préconisations pour maintenir et améliorer cette biodiversité locale et à organiser des sensibilisations et informations à destination des Cormellois. Cette opération s'est terminée en décembre 2021.

Dans le prolongement de cet ABC, la Commune a souhaité répondre, via un questionnaire, à un appel à candidature en septembre 2021 pour que Cormelles le Royal s'engage dès maintenant dans la démarche "Territoires Engagés pour la Nature" auprès de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD).

Pour être reconnu "Territoires engagés pour la Nature", la Commune a formalisé un plan d'actions et s'était engagée à réaliser un certain nombre d'actions pour la biodiversité à travers notamment 4 actions phares pendant la période 2021/2024 :

- Le suivi et le développement des populations d'amphibiens sur le territoire communal
- L'extension du bois de Cormelles le Royal
- La mise en place d'actions visant à favoriser l'accueil et le développement des populations d'oiseaux sur les espaces publics et privés de la Commune
- La création d'un espace pédagogique sur le site de la mare.

Après avoir mené à bien l'ensemble de ces actions, la Commune de Cormelles le Royal souhaite renouveler sa participation au dispositif "Territoires Engagés pour la Nature" pour la période 2025/2027, à travers un plan d'actions composé de 3 actions phares :

- La création d'une haie de 380 m le long d'une liaison douce
- La création d'une zone humide avec une mare
- La mise en place d'actions visant à favoriser l'accueil et le développement des hirondelles et des chauves-souris sur les espaces publics et privés de la Commune.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 27 septembre 2024



ID : 014-211401815-20240923-DELIB20240702-DE

Exécutoire le 27 septembre 2024

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de s'inscrire dans le dispositif "Territoires Engagés pour la Nature" conformément au plan d'actions décrit ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 25 septembre 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN